CFE CGC MICHELIN

PLUS QU'UN SYNDICAT

MARS 2023

VOTRE LETTRE D'INFORMATIONS

À LA UNE !

- **Un partage de la valeur inéquitable** Page 2
- **Le covoiturage en route avec Karos** Page 3
- **Un 8 mars dédié à la retraite des femmes** Page 3
- **Simplification de l'épargne salariale** Page 4
- **Objectifs partagés : votre avis compte !** Page 4

MARS, UN MOIS DE DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS

Plus que jamais, la CFE-CGC est engagée sur les sujets qui vous concernent au quotidien : meilleure répartition de la valeur chez Michelin, réforme des retraites, droits des femmes à l'occasion du 8 mars. Cette forte implication porte ses fruits ; nous avons progressé sur les collèges Collaborateurs et Cadres à Golbey, Bourges, Roanne, Avallon, Vannes et Montceau.

- La CFE-CGC dénonce un traitement inégal entre actionnaires et salariés alors que les résultats sont excellents. Malgré un bénéfice record en 2022, les rémunérations variables sont en baisse et le dividende par action est en hausse. Pourtant quand les résultats sont là, tout le monde devrait en bénéficier.
- La CFE-CGC est en opposition argumentée au décalage de l'âge légal de départ et à un allongement de la durée de cotisation. La réforme des retraites est injuste et injustifiée. Il est trop facile de faire croire que la seule issue pour financer notre modèle social est de travailler plus longtemps ! D'autres solutions existent.
- La CFE-CGC Michelin promeut des femmes et pas seulement le 8 mars. Nous comptons 19 femmes sur 80 élus à date et 27% de femmes parmi nos adhérents.

Merci à tous d'avoir choisi les équipes CFE-CGC à Avallon, à Golbey, à Bourges, à Roanne, à Vannes et à Montceau. Nos élus sont à votre écoute et défendent vos intérêts au quotidien. On s'engage pour vous, vous votez pour nous !

Valérie DOSSIN.

UN PARTAGE DES RÉSULTATS INÉQUITABLE

Dominique BOURGOIS
José TARANTINI

On récompense les actionnaires et on pénalise les salariés pour un facteur externe sur lequel ils n'ont aucune prise.

» La CFE-CGC dénonce ce traitement.

Très bien pour les actionnaires

Le Groupe a réalisé un bénéfice record pour 2022. C'est la première fois que le résultat dépasse la barre des 2 Milliards d'€. Le Groupe propose d'augmenter le dividende de 11%.

Mais moins bien pour les salariés

Les salariés voient dans le même temps leur bonus Groupe et Equipe baisser de 45% en moyenne par rapport à l'an dernier. Chacun peut le vérifier individuellement.

La raison ? Un Free Cash Flow très en-dessous de la cible communiquée aux actionnaires début 2022. Or dans son commentaire des résultats 2022, Yves Chapot indiquait clairement que la dégradation du Free Cash Flow provenait pour l'essentiel de l'inflation et ses conséquences.

NOUS PROPOSONS UN ÉQUILIBRE

Une approche conjointe est possible. En 2022, actionnaires et salariés avaient bénéficié ensemble des très bons résultats 2021 : envol du dividende pour les actionnaires et des rémunérations variables pour les salariés. Rien à redire.

Cette année, avec ce bénéfice historique 2022, les salariés auraient dû conserver des variables élevées. Or, les critères du bonus Groupe sont si compliqués que beaucoup de managers et de salariés sont perdus. Même la direction a reconnu son embarras pour suivre les émissions CO2 retenues pour la mesure de ce critère.

Interpellé sur ce sujet, Florent Menegaux a répondu que nos comparaisons de pourcentage ne faisaient pas sens. Il affirme son attachement à une « juste » répartition de la richesse créée. C'est pourtant la réalité des faits : baisse des rémunérations variables et hausse du dividende par action. Les salariés le constatent.

Pour la CFE-CGC, une « juste » répartition de la richesse implique que quand les résultats sont là, tout le monde doit en profiter. Mais on ne peut plus traiter différemment actionnaires et salariés au prétexte que les thermomètres utilisés ne sont pas les mêmes. La CFE-CGC demande une symétrie des attentions entre actionnaires et salariés.

LE COVOITURAGE EN ROUTE AVEC KAROS

Florent MAUME
Fabienne RENARD-LAFLEUR

Comme vous avez pu le lire dans nos précédents articles, la CFE-CGC a négocié pour vous le forfait mobilité durable notamment pour le covoiturage.

Karos a été choisie pour vous accompagner dans vos trajets domicile travail en covoiturage. L'application se charge de la mise en relation des covoitureurs, de la gestion des subventions et des remboursements.

- Les conducteurs sont rémunérés en fonction du nombre de passagers et de la distance effectuée.
- Les passagers réalisent leurs trajets sans avance de frais. Ils seront décomptés directement du FMD et cerise sur le gâteau, Karos offre les 6 premiers mois de trajets (dans la limite de 30kms).

Bien entendu la prime gouvernementale de 100€ est compatible avec Karos et là encore très peu de démarches sont à effectuer.
Maintenant il ne vous reste plus qu'à vous lancer. Une assistance est également disponible pour résoudre toutes les situations.
Vos élus CFE-CGC sont à vos côtés pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à nous contacter.

UN 8 MARS DÉDIÉ À LA RETRAITE DES FEMMES

Laure TRINCAL
Nathalie GOLDARAZ

Les discriminations et inégalités professionnelles subies par les femmes durant leur carrière sont amplifiées au moment de la retraite. Elles perçoivent des pensions inférieures de 40 % à celles des hommes et sont deux fois plus nombreuses à travailler jusqu'à 67 ans.

La CFE-CGC a rappelé à l'occasion du 8 mars que reporter l'âge de départ à la retraite à 64 ans aggravera encore ces inégalités. Comment peut-on prétendre vouloir réduire les inégalités quand on assume de les aggraver ?

Les trimestres validés au titre de la maternité et de l'éducation des enfants doivent permettre de partir plus tôt : la double journée est aussi une pénibilité !

Nous demandons une politique d'égalité à tous les niveaux de l'entreprise. Ces progrès contribueront à l'équilibre financier du système par répartition.

La CFE-CGC reste mobilisée contre cette réforme qui pénalise tous les travailleurs.

SIMPLIFICATION DE L'EPARGNE SALARIALE

Jean-François LANDEMAINE
Vincent BAYET

- **Une offre d'épargne salariée simplifiée, avec un interlocuteur unique, Natixis,**
- **Une offre plus orientée Planète,**
- **Une offre co-construite avec les organisations syndicales.**

En 2022, l'entreprise a lancé un projet de refonte de son offre d'épargne salariale. Ce projet a été conduit en co-construction.

Pour la simplification, il s'agissait de rationaliser l'offre et sélectionner un interlocuteur unique. C'est la solution proposée par Natixis qui a été retenue. Ce point de contact désormais unique administrera les fonds d'épargne communs aux trois supports PEE, PERO et PERCOL.

Pour l'orientation, et notamment la prise en compte de la dimension Planète, les fonds répondent à une gestion financière ISR (investissement socialement responsable). Deux fonds dédiés climat et planète ont été créés. L'offre est large et répond à l'ensemble des profils des épargnants des plus prudents aux plus audacieux.

La CFE-CGC salue à la fois la méthode d'élaboration de l'offre et les orientations retenues.

OBJECTIFS PARTAGÉS : VOTRE AVIS COMPTE !

Charlotte ZUBER
Tony BLUTEAU

Le catalogue d'objectifs partagés est en cours de déploiement, chacun doit y sélectionner 5 objectifs.

Ce catalogue apporte une vraie simplification pour les employés : cela représente un gain de temps, d'autant que le système alimente InTouch.

Nous restons toutefois vigilants sur un certain nombre de points, soulevés dès le mois de février. Si la légalité de ces objectifs n'est finalement pas remise en cause, la découverte des indicateurs choisis pour certains objectifs nous alerte.

Il nous paraît donc légitime de vous demander à vous, les premiers concernés, votre avis sur la question, grâce à notre enquête : flashez le QRcode ou rendez-vous sur cfecgcmichelin.org Elle est anonyme pour garantir votre liberté de parole. Elle nous permettra de porter votre voix dans nos discussions avec l'entreprise. Plus vous serez nombreux à y répondre, et plus nous serons crédibles dans nos arguments.

Rédactrices en chef :
Laure Trincal & Valérie Dossin.

Directeur de la publication :
José Tarantini.

OBJECTIFS PARTAGÉS : flashez pour nous répondre

CFE CGC MICHELIN